

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ N° 2026-185 :**  
**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**  
**32 bis rue du Temple**  
**Pour le chargement et le déchargement d'une benne**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,  
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,  
Vu la demande de :

**JARDINS DES ILES**  
**27 IMPASSE DU FOND DES MARAIS**  
**17940 RIVEDOUX**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour charger ou décharger une benne, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 32 bis rue du Temple.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : Du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026**

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront perturbés, par intermittence, 32 bis rue du Temple, au droit du chantier, pour permettre le chargement et le déchargement d'une benne par l'entreprise « JARDINS DES ILES ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « JARDINS DES ILES ».

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour Ampliation :**

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- JARDINS DES ILES.

Fait à La Flotte, le 09 avril 2026

Le Maire,  
Jean-Paul HÉRAUDEAU

